

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 29 AVRIL 2026 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 29 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. MOINEAU Philippe, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. ROULET Pascal, Mme CHATOT Magali, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. SIMONITI William, Mme VILLA Pierrette, M. BRUGIDOU David, Mme TABANON Chantal, M. BONVALET Yoann, M. LAMARQUE Patrice, Mme PAILHORIE Anne, M. LAFFITTE Pierre-Julien, Mme KAPPEL-BOURY Laëtitia, M. BRIOU Geoffroy, Mme SIMONETTO Marie-Laure, M. DOUAILIN Laurent, M. RAYSSAC Pascal, Mme CALVO DESPEYROUX Marie-Christine, M. VIDAL Christophe, Mme FOUBERT Mélody, M. GIRAUDO Philippe.

Excusés :

Mme MARCOU Sylvie pouvoir à Mme KAPPEL-BOURY Laëtitia.
M. SIMONET Matthieu pouvoir à M. SIMONITI William.
Mme PROUZET Marine pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
Mme BERNABE Prisca pouvoir à Mme TABANON Chantal.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Monsieur LAFFITTE Pierre-Julien a été désigné secrétaire de séance.

2026.37 OBJET : Vote du Compte Financier Unique 2025.

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

VOTE : 22 Pour, 6 abstentions (M. RAYSSAC, Mme DESPEYROUX, M. VIDAL, Mme FOUBERT, M. GIRAUDO, Mme DERHOURHI).

Mes Chers Collègues,

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 de la commune de Bon Rencontre ;
- le compte financier unique 2025 de la commune de Bon Rencontre ;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2025, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune de Bon Rencontre a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Philippe MOINEAU, 1^{er} adjoint.

- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	6 721 222.54€	7 067 344.25€	13 788 566.79€
	Recettes réalisées	1 371 027.12€	7 423 222.48€	8 794 249.60€
	Restes à réaliser	1 730 276.26€	0€	1 730 276.26€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	7 255 831.56€	10 702 628.00€	17 958 459.56€
	Dépenses réalisées	2 622 145.80€	6 537 427.59€	9 159 573.39€
	Restes à réaliser	3 357 225.78€	0€	3 357 225.78€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-1 251 118.68€	885 794.89€	-365 323.79€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	534 609.02€	3 635 283.75€	4 169 892.77€

Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-716 509.66€	4 521 078.64€	3 804 568.98€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-1 626 949.52€	0€	-1 626 949.52€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-2 343 459.18€	4 521 078.64€	2 177 619.46€

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

COMPTE FINANCIER UNIQUE : La maquette principale jointe en ANNEXE 1. Compte tenu du volume important des pièces annexes du Compte Financier Unique, elles sont disponibles sur demande et sont également consultables en Mairie, aux heures d'ouverture, auprès du service financier.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 22 voix Pour, 6 abstentions**

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Bon-Encontre.

DONNE pouvoir à Madame Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 5 mai 2026

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
Laurence LAMY



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien LAFFITTE

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20260429-202637-BF
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026